

le Gonesse

JEUNESSE



La Ville s'engage pour le maintien du CIO de Gonesse

ENVIRONNEMENT



La Ville obtient une 2^{ème} fleur au concours des "Villes et villages fleuris"

TRANSPORTS



RER D : Les travaux en vue d'améliorer la régularité s'achèvent ce mois-ci

FISCALITÉ



DIRECTION GÉNÉRALE
AVIS D'IMPÔT
TAXE D'HABITATION
votée et perçue par le
CONTRIBUTION
votée par le Parlement

Impôts locaux 2013 : mode d'emploi



DOSSIER

De nouvelles découvertes archéologiques à l'église Saint-Pierre - Saint-Paul

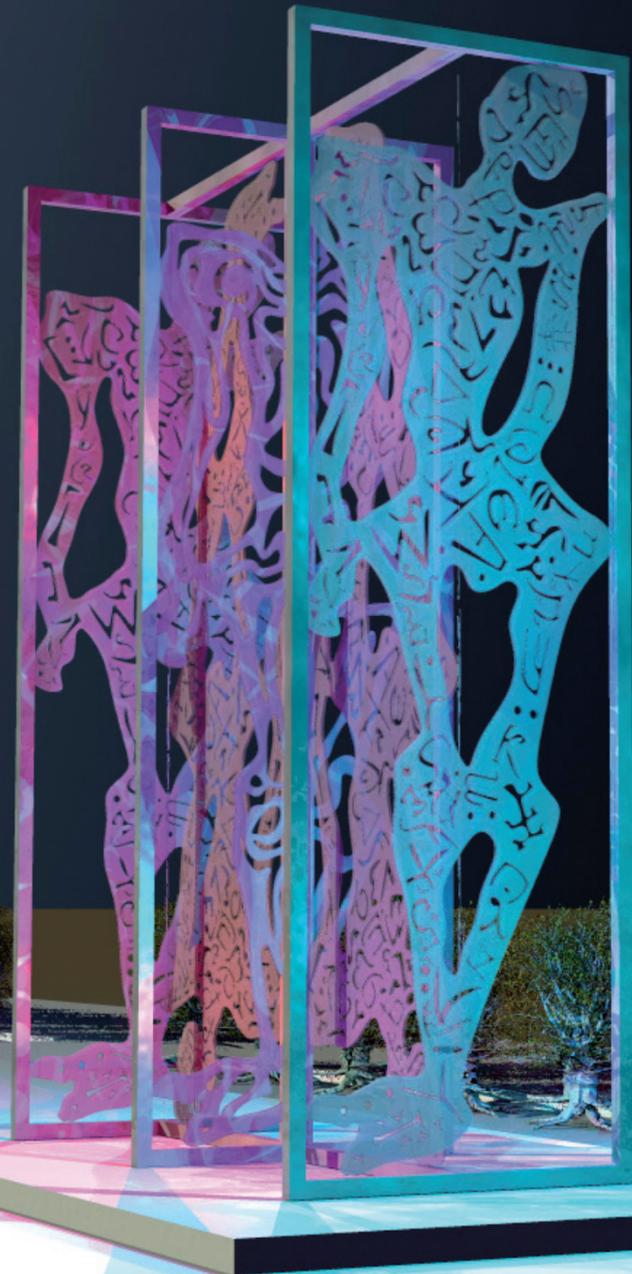
Lundi 16 décembre à 17h30,

la Ville vous invite à l'inauguration

DE LA STÈLE EN HOMMAGE AUX VICTIMES DES GÉNOCIDES DU XX^{ÈME} SIÈCLE

Rassemblement à 17h30 à l'école
Lucie Aubrac qui sera dénommée
"Lucie et Raymond Aubrac".

Inauguration et mise en lumière
du mémorial sur le parvis de la
commémoration de l'abolition de
l'esclavage (face au Lycée René
Cassin) suivi du discours inaugural
à l'intérieur du lycée René Cassin.



- Actualités p. 4 à 7
- Cinéma p. 15
- Conseil municipal p. 21
- Bloc-notes p. 22



N° 192 • Décembre 2013
Imprimé à 11 500 exemplaires.
Mensuel des habitants de la ville
de Gonesse.

Directeur de la publication:
Jean-Pierre Blazy.

**Conseiller municipal délégué
à la communication et aux affaires
générales:**
Cédric Sabouret.

Directeur de la communication:
Nicolas Morère.

**Rédaction et secrétariat
de rédaction:**
Tiffany Assouline (Les Argonautes),
Marie-France Baully, Chaouki Houamel.
Maquette: Cécile Bancal, Elie Assouline

Conseil éditorial et graphique:
Alain Assouline (Les Argonautes).
Photos: mairie de Gonesse.

Photogravure et imprimerie:
RAS.

Administration:
Service communication, Hôtel de ville,
66, rue de Paris, BP 10060
95503 Gonesse Cedex
Tél. : 01 34 45 11 11 (standard).
Fax: 01 34 45 11 22.
ISSN: 1257-0621.
Si vous ne recevez pas le Gonesseien
ou que vous constatez une irrégularité
dans sa distribution, signalez-vous au service
Communication au 01 34 45 11 25.



8

JEUNESSE
La Ville s'engage pour le maintien du
CIO de Gonesse

ENVIRONNEMENT
La Ville obtient une 2^{ème} fleur au
concours des "Villes et villages fleuris"



9



10

TRANSPORTS
RER D : Les travaux en vue d'améliorer
la régularité s'achèvent ce mois-ci

DOSSIER
Les fouilles archéologiques de l'église
Saint-Pierre - Saint-Paul



11

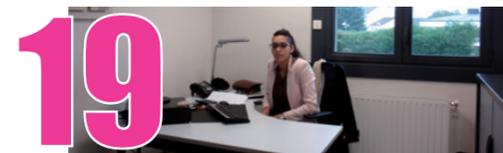
16 DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
AVIS D'IMPÔT 2013
TAXE D'HABITATION
votée et perçue par la commune et
CONTRIBUTION À L'AUDIO
votée par le Parlement et versée à

FISCALITÉ
Impôts locaux 2013 :
mode d'emploi

EMPLOI
Gonesse fait partie des villes retenues
pour les "emplois francs"



18



19

CITOYENNETÉ
Un écrivain public pour vous aider
dans vos démarches administratives

FORMATION
Gescia, l'école de la chambre de
commerce et d'industrie de la
Région à Gonesse propose de
nouvelles formations



20

citoyenneté

Inscrivez-vous sur les listes électorales avant le 31 décembre

Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014 et les élections européennes le 25 mai 2014. Pour pouvoir voter pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2013.

Vous pouvez vous inscrire sur le site de la Ville : www.ville-gonesse.fr, au centre administratif, 4, place du Général de Gaulle, et dans les centres socioculturels Marc Sangnier, Louis Aragon et Ingrid Betancourt. Vous devrez présenter un de vos titres d'identité français et un justificatif de domicile (ainsi qu'une attestation d'hébergement si vous êtes hébergé). Vous pouvez également joindre votre ancienne carte d'électeur si

vous avez changé d'adresse tout en demeurant Gonesse.

Les citoyens de l'Union européenne résidant en France, autres que les citoyens français, peuvent participer à l'élection des conseillers municipaux dans les mêmes conditions que les électeurs français. Ils doivent demander leur inscription sur la liste complémentaire municipale, Comme les Français avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Les Européens inscrits pourront également participer aux prochaines élections au Parlement européen.

citoyenneté

Inauguration de la stèle en hommage aux victimes des génocides du XX^e siècle le 16 décembre à 17h30

Erigée à l'initiative de la municipalité sur le parvis de l'abolition de l'esclavage, face au lycée René Cassin, dans le quartier dit des Droits de l'Homme, l'œuvre du sculpteur Michel Stefanini sera inaugurée et mise en lumière.



Erratum : Contrairement à la mention parue dans le Gonesse du mois de novembre et annonçant l'inauguration de la stèle le 25 novembre, l'inauguration aura lieu le 16 décembre.

Ce monument a vocation à contribuer à l'indispensable devoir de mémoire des générations à venir en permettant à chacun de se souvenir des événements tragiques du siècle dernier et faisant partie de l'histoire universelle.

La cérémonie d'inauguration de la stèle sera précédée par le changement de nom de l'école maternelle « Lucie Aubrac » qui devient « Lucie et Raymond Aubrac » en hommage à Raymond Aubrac, décédé l'année dernière, et à ce couple qui demeure parmi les plus mythiques de la Résistance française pendant la seconde guerre mondiale.

Déroulé :

- 17h30 : rassemblement à l'école « Lucie et Raymond Aubrac » et cérémonie de dénomination de l'école
- Inauguration et mise en lumière du mémorial
- Discours au lycée René Cassin

Contact
 Agence civile
 Tél. : 01 30 11 50 57

solidarité

Les seniors gonessiens à l'honneur lors de la semaine bleue.

A l'occasion de la Semaine nationale des retraités et personnes âgées, appelée aussi "Semaine Bleue", pour la huitième année consécutive, la ville de Gonesse et le Centre Communal d'Action Sociale ont organisé des festivités du 21 au 25 octobre 2013 auxquelles ont participé de nombreux Gonessiens.

Au programme cette année : projection du film intergénérationnel « JIBURO » au cinéma Jacques Prévert qui raconte une belle histoire entre une grand-mère et son petit-fils que tout op-

pose, création d'un "arbre intergénérationnel" avec les animatrices de la Maison intergénérationnelle Daniel Dabit et les animateurs jeunesse, conférences sur la médecine chinoise et sur la "malbouffe", réalisation d'un déjeuner équilibré sous la direction d'une diététicienne, séance de théâtre interactive organisée avec la complicité de Monsieur Desmoulin, professeur de théâtre à l'école de musique de Gonesse et ses élèves, spectacles de ventriloque avec Jojo le singe mais aussi Gilman, le magicien ou en-

core un atelier d'initiation au French Cancan, et thé dansant/karaoké. Un des moments forts a été le « fashion défilé » de la Maison Intergénérationnelle Daniel Dabit, surprise préparée par les animatrices et le Club Saint Blin : dix seniors et dix enfants ont participé à ce défilé de mode dont certains accessoires ont été réalisés par les participants eux-mêmes. Le public a apprécié et a été enchanté par ce défilé en couleurs.

Rendez-vous l'année prochaine !



santé

Toute la ville mobilisée pour le Téléthon les 6 et 7 décembre



Cette année, de nombreux acteurs de la Ville s'associent pour permettre de récolter des dons en faveur du Téléthon. Les animations se dérouleront à la salle Jacques Brel les vendredi 6 et samedi 7 décembre.

Au programme : le vendredi à partir de 20h30, une soirée Pop Rock avec trois groupes dont Les Scapegoats de Gonesse. Samedi de 10h30 à 18h le village du "Défithon" avec les associations et les services municipaux proposera des animations, des stands et un plateau de jeunes talents programmés en association avec Cœur Musical et le soir à 20h vous pourrez assister à un grand spectacle proposé par les Ballets du Val d'Oise et la chorale les Copains d'Accords, inspiré par la comédie musicale 1789.

La Ville co-organise ces manifestations avec le CLVA et

l'Amicale des sapeurs pompiers de Gonesse. Parmi les partenaires de ces événements, il faut également saluer : l'Amicale Motocycliste Valdoisienne, Rando Loisirs, le Tennis Club de Gonesse, H2O, Luang Prabang, Coraçoes do Minhô, Carmencita, La Caecilia, Music Concept et le Racing Club de Gonesse.

Informations pratiques

Pour les spectacles, les billets sont en prévente à 5 € jusqu'au 5 décembre au CLVA de Gonesse (rue de l'Hôtel-Dieu) et seront en vente sur place à 7 € à la salle Jacques Brel.

Les billets seront valables pour tous les spectacles du week-end !

Salle Jacques Brel,
 5 rue du Commandant Maurice Fourneau
 Informations au 01.30.11.55.03 ou 06.08.56.29.26

exposition

Les participants à l'atelier créatif exposent leurs réalisations.

Dans le cadre de l'atelier créatif qui est proposé toute l'année, un travail de création d'objets du quotidien à partir d'objets de récupération et de « déchets » a été organisé et réalisée par les seniors et les enfants fréquentant la Maison intergénérationnelle Daniel Dabit. Une exposition présentant les différentes réalisations a permis au public de découvrir les objets créés au cours de la Semaine Bleue. L'année dernière, l'atelier avait exposé des œuvres telles que des collages, encordages, car-

tonnages et peintures. Cette année, l'implication du groupe a été totale et ce sont ses membres qui ont rapporté les objets utilisés : briques de jus de fruit ou de lait, canettes de soda, rouleaux de papier de toilette, boîtes de conserve, annuaires téléphoniques, boîtes de cigare, bouteilles en plastique, cartons d'emballage... ont été transformés en objets utiles tels que des coffres à bijoux, portefeuilles, cendriers, photophores, pots à crayon, vases... Cette animation autour du recyclage

était une première, mais face à son succès, un atelier de réalisation de meubles en carton d'emballage pourrait être proposé l'année prochaine. En moyenne 25 personnes adultes hommes et femmes ont participé à l'atelier, ainsi que les enfants du centre de loisirs des Gavroches et de Saint Blin.

L'atelier créatif se déroule avec des seniors toutes les semaines et deux fois par mois avec les centres de loisirs et les adultes.

éducation

Les bacheliers et jeunes du service civique jeunes municipal honorés lors d'une cérémonie.

Le Conseil Municipal des Jeunes a donné rendez-vous aux bacheliers 2013 du Bac général, professionnel et technologique de Gonesse pour la cinquième année consécutive, le Vendredi 15 Novembre dernier à la salle Jacques Brel pour la Cérémonie de remise des diplômes. L'équipe municipale était présente pour les féliciter et leur remettre solennellement leurs diplômes d'honneur.

Ce moment convivial et enrichissant a été une nouvelle fois l'occasion de valoriser et récompenser le travail de ces élèves qui ont obtenu leur bac. Cette année, lors de la même soirée a eu lieu également la remise des certificats d'accomplissements aux jeunes du Service civique jeunes municipal. Une soirée dansante animée par un DJ est venue clôturer en beauté cet événement.

commerce

Découvrez la boulangerie Zahra du côté des Marronniers

Depuis avril dernier, la boulangerie-pâtisserie Zahra propose ses pains traditionnels et spéciaux (pain français, tradition, pain italien) et ses pâtisseries françaises et orientales. Elle est ouverte tous les jours de 6h à 21h. Vous pouvez également y

Contact

Boulangerie Zahra
 88 avenue des Myosotis
 01 39 85 21 54

culture

Concert de Noël de l'EMMDT

Samedi 14 décembre, comme depuis plusieurs années, orchestres, guitaristes, chanteurs, ... les élèves de l'Ecole municipale de musique, de danse et de théâtre (EMMDT), proposeront leur habituel concert de Noël qui aura lieu au cinéma Jacques Prévert à 18h. Ce moment musical festif et convivial est proposé autour de pièces préparées depuis la rentrée, choisies cette année autour de la thématique du jeu. Un court-métrage sur le même thème sera proposé plus tôt dans l'après-midi.

Informations pratiques

Cinéma Jacques Prévert à 18h
 Durée : +/- 1 h 30
 Tout public
 Entrée libre sur réservation
 Réservation auprès de l'école :
 01 39 87 28 66
 Court-métrage projeté de 14h30 à 15h30

environnement

De nouveaux lauréats pour la 10e édition du concours « Balcons et Jardins fleuris »



Pour encourager les habitants à contribuer au fleurissement de Gonesse, la Ville organise chaque année le concours « Balcons et Jardins fleuris ».

Tous les habitants peuvent concourir (à condition que le balcon ou le jardin soit visible/accessible de la rue) et la sélection s'opère suivant quelques critères tels que : l'ouverture du jardin sur l'extérieur et son impact sur le paysage urbain, la composition générale du jardin, la diversité et l'équilibre entre les différentes plantes et l'entretien régulier nécessaire à la valorisation du jardin.

Cette année encore la participation a été élevée avec 81 participants dont 54 jardins et 27 balcons. Chaque participant a été récompensé selon son classement par un ou plusieurs bons d'achat d'une valeur de 30 € aux jardins de la Charmeuse à Goussainville. Cette récompense permettra à certains d'améliorer leur jardin et à d'autres d'affirmer encore plus leur passion. La remise des prix a eu lieu le 23 novembre dernier dans la Salle du Conseil Municipal et a mis à l'honneur :

Palmarès 2013 Jardins

- 1er – Madame Nicole

- Verghetti – 17 villa des Tilleuls
- 2ème – Monsieur Michel Guellerin – 6 allée des Ormeteaux
- 3ème ex-aequo – Madame Nicole Auriot – 46 avenue Maurice Meyer et Monsieur et Madame Badia – 21 avenue Alexandre Gassien

Balcons :

- 1er – Monsieur Didier Ghys – 1 rue Antoine Watteau
- 2ème – Monsieur Hammad Chouki – 5 rue Fontaine Saint Nicolas
- 3ème – Monsieur Christian Vannier – 2 rue Jean Monnet

éducation

Retrouvez les événements de l'année 2013 en vidéo

Vous pouvez vivre ou revivre les événements majeurs de l'année 2013 à Gonesse en vidéo : la présentation de la saison culturelle 2013-2014, les reportages de la webTV "GVu", la Brocante et la fête du pain, la journée portes

ouvertes du parc de la Patte d'Oie, les 50 ans de lecture publique, ... Pour cela rendez-vous sur le site internet de la Ville : <http://www.ville-gonesse.fr/mediatheque>. Vous pouvez également vous rendre sur les chaînes You-

Tube (youtube.com/ville-deGonesse) et DailyMotion (dailymotion.com/MAIRIE-DE-GONESSE).



vie associative

Brunch créole avec l'AOMG le 8 décembre

Dimanche 8 décembre, de 11h à 16h, l'AOMG vous invite à venir découvrir et déguster son brunch créole au centre Socio Culturel Louis Aragon. Cet après-midi convivial sera clôturé par le traditionnel chanté Nwel de 16h à 19h.

Informations pratiques

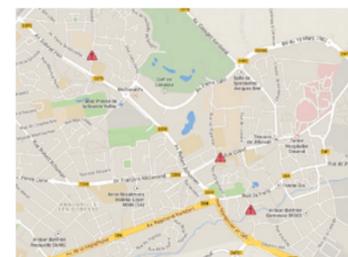
Entrée : 10€
Réservation obligatoire au 06 69 69 86 82 ou 06 22 03 33 97.
Dans un souci d'organisation, seules les personnes ayant réservé et payé seront acceptées à l'entrée.

vie des quartiers

De nouveaux radars pédagogiques à Gonesse

Afin de sensibiliser les automobilistes aux dangers de la route liés à une vitesse excessive en agglomération, trois radars pédagogiques ont été installés fin novembre à Gonesse. Deux sur des portions limitées à 30km/h très fréquentées par des écoliers : la rue Jean Moulin et la rue Claret, et le troisième rue d'Aulnay (voie limitée à 50km/h). Si le radar indique votre

vitesse en vert, c'est que votre vitesse est inférieure ou égale à la vitesse maximale autorisée. Si la vitesse est indiquée en ambre et que le panneau de signalisation du danger s'affiche, c'est que vous circulez au-dessus de la vitesse autorisée. Vous devez ralentir. Enfin, si le panneau de signalisation du danger apparaît en rouge, c'est que vous roulez à une vitesse excessive et très supérieure à la limite autorisée. Vous devez donc impérativement ralentir pour votre sécurité, celle de vos passagers et celles des piétons et des autres automobilistes.



éducation

Des enfants de l'IEM Fockenberghes reçus sur les bancs du Conseil municipal

Un groupe d'enfants de 8 à 15 ans de l'Institut d'Education Motrice "Madeleine Fockenberghes" avait écrit à Jean-Pierre Blazy, député-maire de Gonesse, pour lui exposer leur projet de réaliser une exposition sur la ville de Gonesse. Leur objectif ? Mieux connaître notre ville que beaucoup d'enfants de l'IEM connaissent mal car peu habitent Gonesse. Et pour

cela, commencer par rencontrer le Maire de la Ville. Les enfants, au stade de l'apprentissage de la lecture, avaient chacun préparé une question à poser à Jean-Pierre Blazy tels des journalistes : quel est le « métier » de Maire ? Y a-t-il des parcs à Gonesse ? Où peut-on voir des œuvres d'art ? Combien y a-t-il d'écoles ou encore

peut-on passer son permis de conduire ou faire de la moto à Gonesse ?

Enfants et accompagnateurs étaient enchantés de « siéger » dans la salle du Conseil municipal et au milieu des symboles de la République. Leur exposition sera présentée à l'IEM en juin prochain.

emploi

Bougez vers l'emploi avec l'association Voiture & co !

Val de France est la neuvième plateforme de mobilité de Voiture & co à avoir vu le jour sur le territoire national. Ce dispositif vise à faciliter le maintien et l'accès à l'emploi et/ou à la formation des personnes en parcours d'insertion socioprofessionnelle et à les accompagner vers une mobilité autonome et responsable. Chaque année plus de 600 personnes sont accompagnées par ce dispositif pour se rendre au travail ou sur le lieu de formation. L'équipe constituée de deux conseillers en

mobilité permet également aux bénéficiaires de profiter d'un accompagnement dans le montage de leur dossier pour accéder aux aides au permis de conduire via la mise en place d'un micro-crédit solidaire en partenariat avec le Crédit Municipal de Paris ou l'ADIE. Pour les plus jeunes de ses bénéficiaires (moins de 25 ans) un accompagnement sur-mesure leur permet d'accéder au programme EVA, un dispositif du Conseil Général. Les sessions de formation et animations menées par

l'équipe sur l'ensemble du territoire de Val-de-France, permettent aux bénéficiaires de réapprendre à se déplacer en transports en commun, d'apprendre à utiliser les outils internet ou encore d'obtenir les aides transport.



Plus d'informations

Pour plus d'informations, consultez le site : <http://www.voitureandco.com/nos-plateformes/bougez-vers-emploi-val-de-france>

vie des quartiers

Réhabilitation du centre socio-culturel Marc Sangnier

Comme annoncé dans le dernier numéro du Gonesien, pendant un an le centre socio-culturel Marc Sangnier fera l'objet de travaux de réhabilitation et de réaménagement. Les activités se poursuivent dans le bâtiment situé à proximité et attenant à la bibliothèque George Sand, 1 à 5 place Marc Sangnier. NB : Pendant la durée des travaux une large partie de l'espace public, de part et d'autre du centre, jusqu'au cinéma et à l'église et inté-

grant le parking situé à l'arrière du centre, sera inaccessible au public.



HORAIRE D'OUVERTURE DE LA DECHÈTERIE Du 1er novembre au 31 mars

Du lundi au vendredi	9h-12h / 14h-17h30
Samedi	9h-17h30
Dimanche	9h-13h

Dépôts sauvages, tags, lampadaire défectueux, fuite d'eau... N'hésitez pas à signaler les problèmes rencontrés en ville.

APPELER GRATUITEMENT ALLÔ ENVIRONNEMENT 0800 730 079

HORAIRE D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU CENTRE ADMINISTRATIF (Direction de la Population/Etat-civil)

Ouverts tous les jours du **lundi au vendredi de 9h à 12h** et de **13h30 à 17h30**
Fermé le mardi matin.
Les services de l'Etat-civil sont également ouverts le **samedi de 9h à 12h.**
Tél. : 01 34 45 11 11

HORAIRE D'OUVERTURE DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. NB : Vous pouvez faire appel à la police municipale (PM)
Du lundi au vendredi de 9h à 1h, le samedi de 15h à 1h et le dimanche de 17h à 1h sur la période « été » et de 15h à 23h sur la période « hiver ».
Tél. : 01 30 11 89 89

La Ville s'engage pour le maintien du CIO de Gonesse

Le Conseil général a annoncé la suppression des crédits pour le fonctionnement du Centre d'Information et d'Orientation de Gonesse à partir du 1er janvier 2014. Pour éviter la fermeture, la Ville a accepté de prendre à sa charge les dépenses de fonctionnement (hors personnel) de manière provisoire dans l'attente d'une solution pérenne avec l'aide du Conseil régional d'Ile-de-France.

Contact

CIO de Gonesse
5 Avenue François Mitterrand,
95500 Gonesse
Téléphone : 01 34 45 15 70

La situation des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) est particulière : les personnels sont des fonctionnaires de l'Education nationale mais les dépenses de fonctionnement (abonnements aux revues spécialisées, matériel informatique, organisation de salons de l'orientation, frais de déplacement...) sont pris en charge par les départements.

En raison de difficultés financières importantes, le Conseil général du Val d'Oise a décidé de supprimer ses financements aux CIO du département. La conséquence de cette décision aurait pu être la fermeture du CIO de

Gonesse dès le 1er janvier 2014. En 2012-2013, les 12 conseillers d'orientation - psychologues ont réalisé au CIO même et dans les 16 collèges et 7 lycées du bassin d'éducation de Gonesse 11 890 entretiens-conseils en orientation et bilans individuels, 8 200 conseils personnalisés par téléphone ou Internet et 740 séances d'information et ateliers d'orientation. De plus, près d'une personne sur deux reçue en entretien est un Gonessien et un usager sur trois est non scolarisé (en recherche d'emploi ou salarié). Malgré plusieurs courriers de Jean-Pierre Blazy, Député-Maire, l'intervention du Conseiller général Cédric Sabouret, l'adoption d'une

motion par le Conseil municipal à l'unanimité ainsi que le lancement d'une pétition, le Département a refusé de revenir sur sa position.

La Ville a donc pris la décision de prendre en charge les dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) du CIO de Gonesse. Le Conseil général pour sa part mettra les locaux dont il reste propriétaire pendant un an à disposition gratuitement. Il s'agit d'une solution transitoire. L'objectif est de trouver une solution dans le cadre du projet de loi qui sera débattu au Parlement l'année prochaine et qui confiera au Conseil régional la responsabilité de coordonner le service public de l'orientation.

Près d'une personne sur 2 reçue en entretien au CIO de Gonesse est Gonessienne.



La Ville obtient une 2^{ème} fleur au concours des « Villes et villages fleuris »

Cette année encore, la Ville de Gonesse a participé au concours des "Villes et villages fleuris" organisé par le comité régional du tourisme Paris Ile-de-France. Après l'obtention d'une première fleur remise en avril dernier, Gonesse a obtenu sa deuxième fleur dès cette année.

Le jury des villes et villages fleuris décerne des « fleurs ». Cependant, l'objectif de ce concours est plus large que le simple fleurissement. Il récompense l'action des villes pour « aménager un environnement favorable à la qualité de vie des habitants et à l'accueil des touristes ». Le label est obtenu en application des critères suivants : motivation pour l'obtention du label, démarche globale de valorisation de la commune par le fleurissement et les végétaux, les actions d'animation auprès du public, des modes de gestions qui respectent la biodiversité et les ressources naturelles et la qualité des aménagements urbains (mobiliers urbains, voirie, propreté...). Le classement régional comprend une échelle d'une à quatre fleurs qui sont décernées une à la fois après une visite du jury.

Un fleurissement adapté aux critères

Après l'obtention d'une première fleur en 2012, la Ville s'est attachée à poursuivre cette démarche et s'est inscrite pour l'obtention de la deuxième.

Parmi les 70 000 fleurs « annuelles » plantées, une collection de géraniums odorants est produite en serre. A cette collection, s'ajoutent des chlorophytums, du ricin, des cucurbitacées, de la belle de nuit et quelques plantes d'orangerie, qui hibernent dans la

serre pour être replantées dans les massifs d'annuelles. Il y a beaucoup de classiques parmi ces espèces dont l'œillet et la rose d'inde, le géranium, la sauge, le rudbeckia et l'incontournable bégonia sous ses formes les plus diverses. Ces valeurs sûres permettent de construire des massifs harmonieux auxquels viennent s'ajouter d'autres espèces qui apportent de la diversité.

Bravo aux agents du service des espaces verts pour leur engagement et leur savoir-faire.



Les espaces verts en chiffre (extrait du Rapport d'activité 2012)

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, EN RÉGIE

- 5 000 heures de désherbage les serres municipales
- 480 heures de tonte de terrains de sport
- 5 000 heures d'arrosage
- 630 heures d'égavage
- 1 600 heures d'entretien mécanique et divers
- 17 600 heures passées dans les serres municipales

AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS EN RÉGIE

- | | |
|--|--|
| <p>Massifs fleuris de plantes bisannuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • 800 heures de préparation • 1 000 heures de plantation • 53 500 bisannuelles plantées | <p>Massifs fleuris de plantes vivaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 heures de préparation • 110 heures de plantation • 1 972 vivaces plantées |
| <p>Massifs fleuris de plantes annuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • 900 heures de préparation • 1 800 heures de plantations • 93 000 annuelles plantées • 2 000 heures de plantation de bulbes à massifs | <p>Massifs d'arbuste</p> <ul style="list-style-type: none"> • 900 heures de plantation • 5 900 arbustes plantés <p>Arbres</p> <ul style="list-style-type: none"> • 35 heures de plantation • 39 arbres plantés |

RER D : les travaux en vue d'améliorer la régularité s'achèvent ce mois-ci

Le 6 novembre dernier, le patron de la SNCF a dû rendre des comptes au Président du Conseil régional concernant les retards observés sur l'ensemble des lignes de RER. Dans la liste, le RER D se place bon dernier. Cependant, la régularité du RER D doit s'améliorer grâce aux importants travaux qui ont été réalisés et qui s'achèvent ce mois-ci. La Ville restera vigilante quant aux améliorations attendues.

Un engagement contractuel de ponctualité non tenu

Les causes de la non ponctualité sont nombreuses, néanmoins ce sont principalement les causes externes, telles que la malveillance qui l'emportent et les causes matérielles (matériel roulant vieillissant) qui arrivent ensuite. Ces deux points constituent les principaux écueils de cette ligne, avec l'infrastructure qui est saturée (tunnel du Châtelet, voies partagées...).

Des actions engagées pour améliorer la situation

Des actions ont déjà été engagées pour améliorer la situation, comme le financement par le STIF en 2011 d'un système de frein ABS: 100 rames du RER D sont à présent équipées. Une trentaine de nouvelles rames seront mises en service d'ici le premier trimestre 2014. Par ailleurs, le nouveau contrat entre le STIF et la SNCF inclut une augmentation des moyens pour assurer la maintenance du matériel roulant. Des investissements ont été également faits pour renforcer la maintenance des voies en Ile-de-France pour une meilleure régularité. Parmi les améliorations

au programme, l'optimisation de la signalisation entre Paris Nord et Villiers-le-Bel. Enfin, les études sont en cours pour le doublement du Tunnel du Châtelet afin de rendre le RER D indépendant du RER B.

Un changement de cadence annoncé pour plus de régularité

A partir du 15 décembre, la desserte du RER D va être modifiée en proposant notamment un passage à 12 trains par heure, en heures de pointe, à la place de 8 trains actuellement, au nord de la ligne entre Châtelet-les-Halles et Villiers le Bel – Gonesse – Arnouville. Ce troisième train au ¼ d'heure sera omnibus. Le retour à 12 trains par heure n'est pas comparable avec la « D12 » d'avant 2009. La fréquence des trains sera mieux répartie dans le ¼ d'heure. Entre gare du Nord et Villiers-le-Bel, les trains se succédaient de la façon suivante :

Avant 2009 : 3 min, 3 min, 9 min.
En 2014, ce sera : 5 min, 4 min, 6 min.

Le retour à 12 trains par heure avec la fin des travaux sur la gare de Goussainville permettra de diminuer les retards grâce à la création d'une voie supplémentaire.



Plus d'informations
<http://maligned.transilien.com/>

LA LIGNE RER D EN CHIFFRES

- 160 km de lignes
- 60 gares
- 550 000 voyageurs par jour (+ 40% en 8 ans)
- 450 trains par jour (dont 150 en pointe).
- Configuration de ligne complexe (5 branches, 11 bifurcations, 19 postes d'aiguillage, 5 zones de régulation, 35 passages à niveau...)



dossier

Les fouilles Archéologiques de L'église Saint-Pierre-Saint-Paul

L'église Saint-Pierre – Saint-Paul de Gonesse est en chantier depuis plus d'un an en raison des travaux de modernisation du chauffage et de rénovation des sols. Au préalable, des fouilles préventives sont menées par l'Inrap. Le Goussainvien vous propose un état des découvertes issues des fouilles.

De nouvelles découvertes archéologiques à l'église Saint-Pierre - Saint-Paul

L'église Saint-Pierre - Saint-Paul est en chantier depuis plus d'un an. Des fouilles archéologiques préalables aux travaux de modernisation du chauffage et de mise en conformité électrique et ont été réalisées et viennent de s'achever. Le Gonessien vous présente les dernières découvertes faites par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).



Des sondages prometteurs

En mars 2010, l'architecte en chef des Monuments Historiques, en réactualisant le diagnostic d'état de l'église Saint-Pierre Saint-Paul, préconisait le remplacement du système de chauffage au fioul créé à la fin des années 1960 par un dispositif plus performant, alimenté par le gaz et distribuant la chaleur à l'aide de conduites implantées sous le dallage. Le choix de ce type d'installation, appelé chauffage surfacique, avait pour incidence l'obligation de procéder préventivement à des fouilles archéologiques, dont la réalisation a été confiée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Une fouille réalisée en plusieurs phases

Compte tenu de l'étendue du site (784 m²), les fouilles ont été réalisées en plusieurs phases. La première, engagée en août 2011 après enlèvement du dallage existant, a permis la découverte de nombreux sarcophages en plâtre, principalement des XIII^e et XIV^e siècles, mais aussi parfois plus anciens. Un nombre considérable de sépultures plus récentes, dégagées lors de cette campagne atteste différents modes d'inhumation. La fouille, s'est poursuivie à partir de janvier 2013 dans la nef et les bas-côtés. De nombreux vestiges de constructions d'époques différentes

sont apparus. L'étude de leur agencement permettra peut-être de savoir si certains éléments appartiennent à l'église romane citée au début du XII^e siècle dans les archives de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. Dans la nef, un sol de plâtre portait gravé l'emplacement de sépultures datées avec certitude de la seconde moitié du XVIII^e siècle, époque à laquelle pourtant, les inhumations à l'intérieur des églises étaient proscrites par l'autorité royale. Tout aussi surprenante, la découverte d'une canalisation dont le départ se trouve sous l'une des colonnes près du portail occidental, recouverte de fragments d'une ancienne cuve et qui conduit à un puisard de construction très soignée.

Fragments de dalle funéraire (XIII^e-XIV^e siècle)



Bas-côté sud, canalisation recouverte de fragment de cuve sculptée (antérieure au XIII^e siècle)

Un mobilier archéologique d'un grand intérêt scientifique

Ces fouilles, maintenant achevées, devront dans les mois qui viennent faire l'objet d'un important travail d'analyse des données récoltées et de la rédaction de rapports post-fouilles : étude anthropologique des dizaines de squelettes retrouvés, témoins de près de mille ans d'inhumation, exploitation des informations recueillies concernant les pratiques funéraires, les techniques de construction et l'affectation possible des édifices qui se sont succédés en ces lieux.

Un matériel archéologique important, d'ores et déjà en cours d'étude, a été préservé. Il est composé notamment de très nombreuses poteries funéraires, de sarcophages, de fragments de pierres tombales, d'un chapiteau de colonne préromane et, plus étonnant, de meules de moulin, déposées dans les fondations d'un ancien mur du chœur.... On peut citer enfin ces fragments de tissus en soie, brodés de fils dorés et argentés selon des modèles totalement inédits à ce jour, probablement réalisés dans des ateliers cévenols...

Une dernière phase de recherche a été engagée au mois d'octobre dernier, dont l'objectif était de fouiller plusieurs sarcophages de l'époque médiévale dans le chœur, d'étudier dans la nef ce qui s'est révélé être un moule à cloche (autrefois les cloches étaient en effet fondues à proximité immédiate des églises, voire à l'intérieur de celles-ci) mais aussi de mieux comprendre l'articulation pour le moins complexe des maçonneries et murs de fondation qui ont été dégagés.

Enfin, à la base de l'énorme mur repéré en 2010 dans le bas-côté nord, les archéologues ont eu la surprise de découvrir un puits de près 2,50 m de diamètre pour une profondeur qui n'a pas pu être estimée. On en ignore la fonction et l'ancienneté.



Sépulture du XIII^e siècle (le squelette a conservé des traces de vêtements)

Ces riches parures datées du XIII^e siècle recouvraient les restes de personnages non identifiés mais d'un rang assurément élevé parmi les dignitaires ecclésiastiques.

Vue de céramique
d'époque médiévaleVue d'ensemble de la
fouille depuis le triforium.
On remarque l'emplacement
circulaire du four à cloche.

Entretien avec Nathalie Karst, archéologue à L'Inrap

Est-ce que ces fouilles ont un caractère particulier ?

Cela fait partie des missions de l'Inrap de fouiller régulièrement dans les églises même si cela est de moins en moins courant. Il est en effet rare de faire des travaux sous la surface ; il s'agit souvent juste de sondages ponctuels. A Gonesse, l'église Saint Pierre Saint Paul a représenté une véritable aubaine car le monument est particulièrement intéressant et que les travaux qui doivent être réalisés l'étaient sur l'ensemble de la surface du sol pour installer un chauffage surfacique. De plus, ce site est de grande dimension, ce qui est assez original en Ile-de-France et date de l'époque gothique. Par ailleurs, il est assez rare d'intervenir sur des chantiers aussi longs.

Quels étaient les objectifs de ces fouilles et quels en sont les résultats ?

Le but de la fouille était d'étudier une population connue sur plusieurs siècles : on enterre dans les églises dès le Moyen-Âge. Nous avons trouvé entre 250 et 300 sépultures de l'époque mérovingienne (V^e – VIII^e siècle). Les squelettes trouvés sont aussi bien ceux d'hommes, que de femmes et d'enfants, de tous les âges. Les premières constatations ont permis de relever des signes d'arthrose ou de fractures mal consolidées. Etant donné que depuis le Moyen-Âge et à l'époque moderne on enterre de façon humble, nous n'avons retrouvé que peu d'objets

et des objets très courants comme des épingles de linceul, des boutons – qui sont sûrement des restes de vêtements, deux anneaux et un crucifix. Si nous n'avons rien trouvé d'original, c'est parce que cela ne se fait plus suivant le rite catholique. Nous n'avons pas encore tiré d'enseignements plus élaborés des sépultures, ossements et objets trouvés pour l'instant, car l'étude anthropologique n'a pas démarré.

L'autre but de ses fouilles était de trouver des vestiges de structures antérieures à l'actuelle église, et notamment les restes de l'église romane que l'on sait avoir existé ou d'autres aménagements. Au final, nous avons trouvé beaucoup de fragments de murs. Ils ont été cartographiés mais pas encore étudiés. Pour l'instant, tout a été mis sur plan par un topographe, géomètre, mais il représente le cumul de tout ce qui a été trouvé : il faut retravailler le plan pour isoler juste les murs, et voir ce que nous pourrions en apprendre. Pour le moment, nous avons pu juste observer que tout est dans la même orientation que l'église actuelle. Par ailleurs, le puisart trouvé n'a pas encore été daté et on ne sait pas dans quel contexte le remettre.

Nous venons juste de terminer la phase de terrain et l'étude doit être rendue dans les deux ans qui suivent la fin des fouilles. Tout ce qui a été trouvé et dessiné doit faire l'objet d'un inventaire avant d'être étudié.

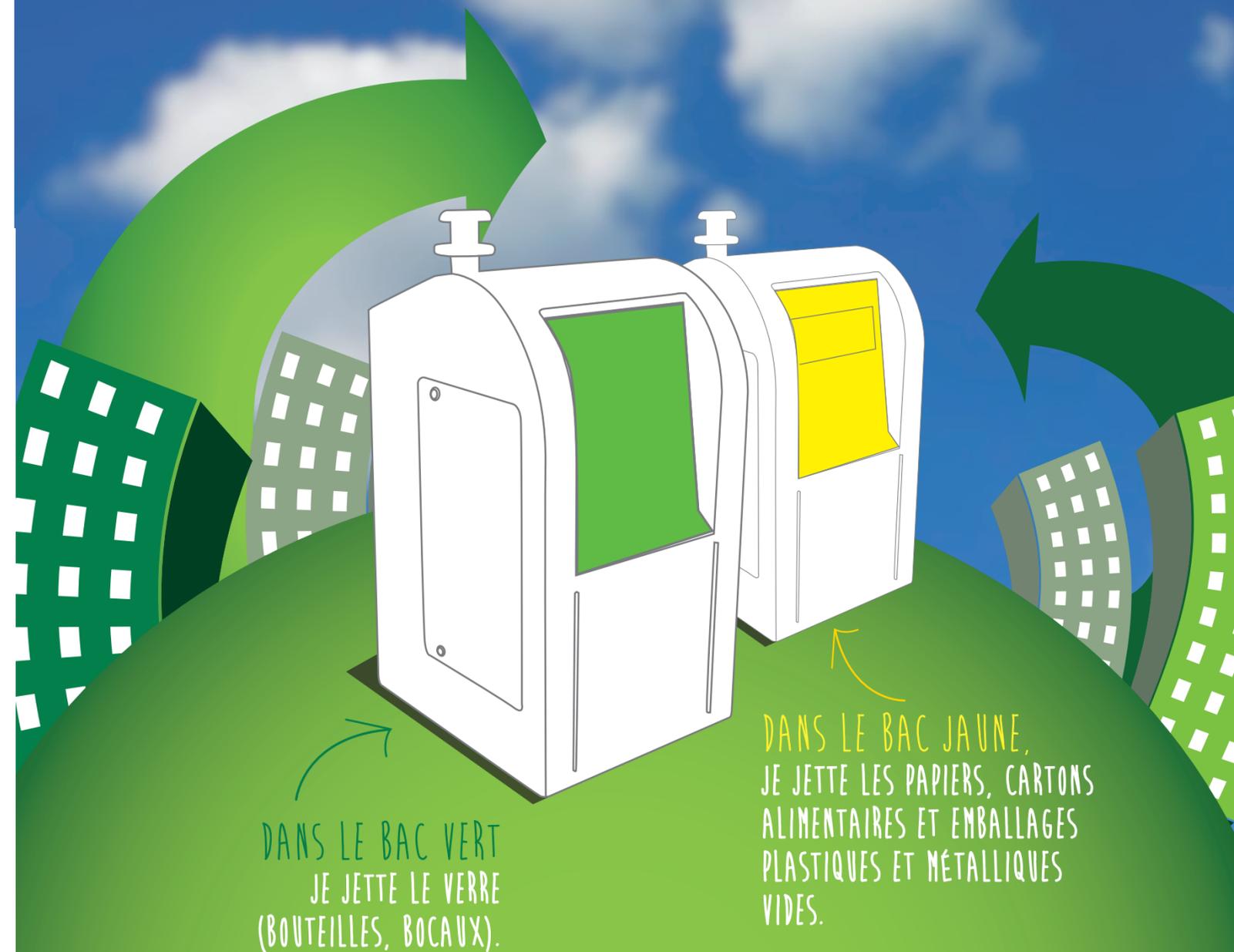
Les travaux d'installation du chauffage surfacique de conformité électrique de sonorisation et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite seront menés entre la fin du 2^e trimestre et la fin du 4^e trimestre 2014.



Pour faire une
visite virtuelle des
fouilles de l'église
rendez-vous sur
<http://www.inrap.fr>



CONTENEURS ENTERRÉS



DANS LE BAC VERT
JE JETTE LE VERRE
(BOUTEILLES, BOCAUX).

DANS LE BAC JAUNE,
JE JETTE LES PAPIERS, CARTONS
ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES
PLASTIQUES ET MÉTALLIQUES
VIDES.



Service
environnement
01 34 45 19 51
01 34 45 19 52



Impôts locaux 2013 : mode d'emploi

Les Gonessiens ont reçu leurs avis d'imposition pour les taxes locales. Le Gonesisien vous explique ce qui change par rapport à 2012, ce qui changera à partir du 1er janvier 2014 et toutes les informations utiles pour comprendre la taxe d'habitation et la taxe foncière.

Les taux de la taxe foncière et de la taxe d'habitation ont-ils augmenté ?

Non, ils sont inchangés depuis 7 ans à Gonesse.

En revanche, en 2011 et 2012, le Département a augmenté en deux ans de 40% (soit 180€ dans certains cas) le taux de la part départementale de la taxe foncière.

Jusqu'en 2010, les Gonessiens versaient une partie de leur taxe d'habitation au Département. Depuis 2011, ce n'est plus le cas. Cette part est versée à la commune en compensation de la suppression de la taxe professionnelle. Au 1er janvier 2014, cette même part sera reversée à l'intercommunalité. Cela explique pourquoi le taux communal de la taxe d'habitation est passé de 17,65% à 24,33% en 2011 et repassera à 17,65% au 1er janvier 2014. Ces jeux d'écriture n'ont aucun effet sur le niveau d'impôt payé par les Gonessiens. L'entrée dans la communauté d'agglomération au 1er janvier 2014 de Val de France n'entraînera pas d'augmentation des impôts.

Pourquoi le niveau de taxe d'habitation et de la taxe foncière payé par les Gonessiens a-t-il évolué par rapport à l'année dernière ?

Les taux votés par le Conseil municipal n'ont pas augmenté. En revanche le Parlement a voté, comme chaque année, une augmentation des « bases », c'est-à-dire de la valeur locative du lieu d'habitation. Cette réévaluation correspond à l'inflation. Dans l'exemple ci-contre, l'augmentation a été de 14€ (1,89%).

Comment se situe Gonesse par rapport aux autres villes du Val d'Oise ?

Le taux de la taxe foncière est inférieur à la moyenne des principales villes du Val d'Oise (17,17% contre 20,08%). Concernant la taxe d'habitation, les Gonessiens paient en moyenne 578€ par ménage de taxe d'habitation. La moyenne du département est de 616€.

1 Le Conseil municipal n'a pas augmenté le taux communal de la taxe d'habitation depuis 7 ans. Le taux est de 24,33% et 754 € sont versés à la Ville. Au 1er janvier 2014, ce taux reviendra à 17,65% en raison de l'entrée dans l'intercommunalité.

2 Dans cet exemple, la taxe d'habitation a augmenté de 14€ en raison de l'augmentation des « bases » due à l'inflation.

3 Dans cet exemple, 45€ de la taxe d'habitation sont versés au SIAH en 2013 contre 45€ en 2012. Cette part de la taxe d'habitation sert à financer des opérations comme celle par exemple du réaménagement des berges du Croult au Vignois, qui permettra d'éviter les inondations et de créer un nouveau lieu de promenade.

4 A partir du 1er janvier 2014, Gonesse entrera en intercommunalité avec la Communauté d'agglomération Val de France. Cela n'entraînera pas d'augmentation des impôts. Une partie de la taxe d'habitation perçue aujourd'hui par la ville sera directement reversée à l'agglomération.

TAXE D'HABITATION 2013 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Total des cotisations	
Valeur locative brute ①	3097	3097	④	3097		
Valeur locative moyenne	4349	4349		4349		
A • Général à la base B • Personne(s) à charge A - Par personne rang 1 ou 2 pour personne(s) T - Par personne rang 3 ou + pour personne(s) E • Spécial à la base N • Spécial handicapé	%		%			
Base nette d'imposition ⑤	3097	3097		3097		
Taux d'imposition 2013	24,33 %	1,44 %	%	0,508 %		
Cotisations 2013 ④	754	45		16		
Taux d'imposition 2012	24,33 %	1,5 %	%	0,519 %		
Rappel cotisations 2012	740	46		16		
Variation en valeur	② +14	③ -1		⑤ 0		
Variation en pourcentage	+1,89 %	-2,17 %	%	0 %		
Abatements de référence 2003/2013 ⑥	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE		
• Général à la base • Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2) • Par personne(s) à charge (rang 3 ou +) • Spécial à la base						
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2012 ET 2013						
	ANNÉE 2012	ANNÉE 2013	En valeur	En pourcentage		
(a) Cotisations	814	828	+14	+1,72 %		
(b) Allègements				%		
(c) = (a) - (b) Somme à payer	814	828	+14	+1,72 %		
LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 01 RÉGIME P						
Taux global 2000 corrigé ⑦	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisés	
23,36 %	2770495480B	APPARTEMENT		H	3097	
Cotisation référence 2003 ⑦						
La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour 9 €.						
					Frais de gestion ⑥	+ 13
					Prélèvement pour base élevée ⑥	
					Prélèvement sur résidences secondaires ⑥	
					Plafonnement selon le revenu ⑥	
					Montant de votre impôt ⑦	828

Certains Gonessiens observent une hausse plus importante de leur taxe d'habitation. Elle est due à un changement de situation personnelle ou à des travaux d'amélioration de leur logement.

Pour obtenir des informations, vous pouvez contacter le centre des finances publiques de Gonesse : 1-3 rue Furmanek – 01 30 72 82 55

5 Cette taxe sert notamment à financer le futur métro du Grand Paris avec une gare à Gonesse.

6 Les frais de gestion sont versés à l'Etat

7 Dans cet exemple, la taxe d'habitation a augmenté de 14€ au total en raison de l'inflation.



Gonesse fait partie des villes retenues pour les « emplois francs »

De nombreux dispositifs se mettent en place afin de favoriser l'embauche des jeunes sans emploi. En plus de la création des « emplois d'avenir » et des « contrats de génération », le gouvernement a aussi créé les « emplois francs » pour les jeunes habitant dans les zones urbaines sensibles. Gonesse fait partie des 30 villes retenues pour la mise en œuvre de ce dispositif.



Plus d'informations

www.emploi.gouv.fr/dispositif/emplois-francs

Pôle Emploi de Gonesse :
10, rue Berthelot 95500
Gonesse

Direction du Développement
économique, du Commerce et
de l'Emploi
Place du Général de Gaulle.
01 34 45 19 58.

LES
EMPLOIS
FRANCS

Le taux de chômage est deux fois plus élevé dans les zones urbaines sensibles (ZUS) que sur le reste du territoire. Partant notamment du principe que « à qualification égale, un jeune issu d'une zone urbaine sensible a deux fois moins de chances d'accéder à un emploi », le ministre de la Ville, François Lamy, a lancé en juin dernier l'expérimentation d'un dispositif d'accès à l'emploi pour une durée de trois ans. Le gouvernement entend proposer 5000 contrats francs en 2013. Gonesse fait partie des 30 villes retenues à titre expérimental pour le dispositif « emplois francs », destiné aux jeunes en recherche d'emploi résidant dans les zones urbaines sensibles (ZUS). Trois quartiers sont concernés: la Fauconnière, les Marronniers et Saint Blin.

Un dispositif très spécifique

Ce dispositif prévoit une aide à l'embauche pour les entreprises

du secteur marchand embauchant en contrat à durée indéterminée (CDI) et à temps complet un jeune en recherche d'emploi. Il est nécessaire que la personne recrutée, à la date de l'embauche, soit âgée de moins de trente ans, réside depuis au moins six mois consécutifs dans une ZUS et soit en recherche d'emploi depuis douze mois minimum dans les dix-huit derniers mois. Elle peut être ou non titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur. De son côté, l'employeur ne doit pas avoir licencié pour motif économique sur le poste pourvu par le recrutement dans les six mois qui précèdent l'embauche. Impossible par ailleurs pour lui de recruter un salarié ayant appartenu à l'effectif de l'entreprise au cours des six derniers mois précédant la date d'embauche.

Enfin, il ne doit pas bénéficier, pour l'emploi du même salarié, d'une autre aide de l'Etat à l'insertion, à l'accès ou au retour à l'emploi, à l'exception des aides liées aux contrats de professionnalisation.

Le financement est attribué par Pôle emploi, pour le compte de l'Etat, dans la limite d'une enveloppe financière annuelle. L'aide peut s'élever à 5.000 euros par jeune : 2 500 euros attribués à l'issue de la période d'essai, puis 2 500 euros versés au terme du dixième mois d'exécution du contrat de travail. Pour en bénéficier, il faut effectuer une demande à Pôle emploi au plus tard dans le mois qui suit le premier jour de travail.

Une mise en œuvre amorcée à Gonesse

Le Pôle emploi est chargé de la mise en place de ce dispositif. Il a commencé à informer les entreprises ainsi que les Gonessiens concernés en organisant des informations collectives pour leur présenter le dispositif et leur proposer un accompagnement individualisé avec un conseiller référent.

Un écrivain public pour vous aider dans vos démarches administratives

Courriers, formulaires, dossiers à remplir : les démarches administratives sont parfois compliquées. Pour vous aider, la Ville vient de créer des permanences d'« écrivain public ». Son métier est de vous aider à réaliser vos démarches administratives dans tous les domaines : logement, santé, emploi... Le Gonessien a rencontré pour vous l'écrivain public de Gonesse.

Quelle formation avez-vous suivie pour devenir écrivain public ?

Je suis juriste de formation, diplômée d'un Master I de Droit public. A la sortie de mes études, ma recherche d'emploi m'a amenée à répondre à l'offre de l'association « Le Souffle », qui recrutait un écrivain public. Cela fait deux ans que j'exerce ce métier. L'association est basée à Argenteuil et propose une boutique d'accès au droit qui informe, oriente et accompagne les publics qui en ont besoin.

En quoi consistent les permanences que vous assurez à Gonesse ?

La Ville a signé une convention avec l'association Le Souffle pour que j'assure 12 heures de permanence par semaine qui se répartissent en quatre demi-journées alternativement dans les locaux de l'Agence civile (le lundi), du centre socioculturel Ingrid Betancourt et du Pôle Jeunesse Solidarité (le mardi). Les permanences ont débuté le 8 octobre dernier. J'interviens principalement pour apporter de l'aide aux démarches administratives : demandes de logement, recours auprès de la CAF, courriers aux bailleurs ou aux employeurs... J'aide à la rédaction de courriers. Les sujets

les plus récurrents tournent autour de logement, de la santé et de l'emploi. Je conseille, j'oriente, dans la limite de mes compétences. Je peux aider à remplir des formulaires, une demande d'aide juridictionnelle par exemple ou pour la Maison Départementale du Handicap (MDPH), des demandes de naturalisation, des dossiers de surendettement... Mon action vient compléter celle des autres permanences proposées par le Point d'accès au droit, mais je suis également relai des autres partenaires comme les assistantes sociales. Pour mieux comprendre les situations, il peut m'arriver de téléphoner pour prendre des renseignements auprès d'autres services. J'interviens parfois comme un élément de médiation pour résoudre des situations. Je peux être amenée à revoir les gens plusieurs fois pour des dossiers qui nécessitent des justificatifs.

Qu'aimez-vous dans ce métier ?

On crée des liens et on se sent utile. Un simple courrier peut redonner confiance, de l'espoir et cela rassure de se sentir accompagné. J'offre une forme de soutien. Dans un sens comme dans l'autre, on apprend. Humainement, pour l'un et pour l'autre, c'est important. Devoir

régler des problèmes amène à sortir pour trouver des solutions et cela permet de reconstruire un lien social qui peut être rompu.

L'écrivain public assure des permanences sur rendez-vous 12h par semaine à Gonesse.



Informations pratiques

L'écrivain public reçoit uniquement sur rendez-vous :
• Le lundi matin de 9h15 à 11h45 à l'Agence Civile, place du 8 mai 1945.
• Le mardi matin de 9h15 à 11h45 au Centre Socioculturel Ingrid Betancourt, 51 rue des Jasmins
• Le mardi après-midi de 13h30 à 16h00 au Pôle Jeunesse Solidarité, 1 rue Pierre Salvi

Pour tout renseignement complémentaire ou pour prendre rendez-vous merci de prendre contact avec le secrétariat de l'Agence civile au 01.30.11.50.50.

Gescia, l'école de la chambre de commerce et d'industrie de la Région à Gonesse propose de nouvelles formations

L'IFA (Institut de Formation par Alternance) de Gonesse a fusionné en janvier 2012 avec celui d'Enghien-les-bains. La nouvelle école ainsi créée s'appelle GESCIA : GESTion Commerce Informatique Administration. Cette école de Bac à Bac +3 continue de se développer à Gonesse avec la création de nouvelles formations. Elle se caractérise par un très bon taux de réussite aux examens et pour l'insertion dans la vie professionnelle.

Contacts & Informations

GESCIA Gonesse
4, Impasse Louis Lépine
ZAC de la Grande Vallée
95500 Gonesse
Tél. : 01.34.07.78.95
Fax : 01.34.07.80.12
www.gescia.fr

La 1ère cérémonie de remise des diplômes de GESCIA a eu lieu le 14 novembre 2013.

GESCIA est l'une des 24 écoles gérées par la Chambre de commerce et d'industrie de la Région (CCIR) Paris Ile-de-France.

Ce pôle de formation est dédié à la comptabilité, la paie, l'assistantat, la gestion, le secrétariat médical, le commerce et l'informatique, du Bac Pro au Bac+3. Situées à proximité des grands pôles économiques du nord parisien et des zones démographiques à forte croissance, ses deux implantations géographiques sont facilement accessibles. Le site de Gonesse est dédié aux filières « Commerce » et « Informatique ».

Des résultats qui parlent d'eux-mêmes

Gescia forme chaque année 750 apprentis au travers des 16 formations proposées. La sélection se fait sur dossier et entretien. Les apprentis sont formés et accompagnés tout au long de leur cursus. Les taux élevés de réussite aux examens et d'insertion professionnelle après l'obtention du diplôme en attestent. Le taux de réussite aux examens était de 86% en Juin 2013. Dans les 6 mois qui suivent l'obtention de leur diplôme, 87% des jeunes occupent un emploi. Ce résultat est notamment dû aux liens tissés avec les entreprises au travers des formations en alternance.

De nouvelles formations depuis cette rentrée

Pour ceux qui souhaitent s'insérer rapidement et sont à la recherche de formations initiales courtes et professionnalisantes, GESCIA a ouvert depuis la rentrée 2013, quatre nouvelles formations. D'une durée d'un an, elles sont ouvertes aux élèves ayant obtenu leur BTS. La Licence Commerce et développement international, en partenariat avec le CNAM, qualifie des publics en vue de l'exercice

de fonctions d'encadrement intermédiaire et de proximité dans les secteurs de la Gestion commerciale et du Développement commercial, national ou international. La Licence Gestion des organisations, en partenariat avec le CNAM également, vise à former des cadres intermédiaires de gestion commerciale, comptable ou financière. Le Bachelor Concepteur en systèmes d'information, a pour but de former des professionnels des systèmes et réseaux, capables également de développer des applications et de gérer des projets. La formation de Responsable Manager de la distribution, prépare les futurs professionnels aux métiers d'encadrement du commerce et de la distribution en leur permettant l'acquisition de compétences.

La prochaine journée « portes ouvertes » aura lieu le 8 février prochain sur les deux sites : les formations proposées commencent après la fin de Troisième pour préparer au Bac Pro et au-delà. Les inscriptions débuteront à cette date-là pour la rentrée 2014.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 OCTOBRE 2013

Approbation du procès-verbal analytique de la séance du conseil municipal du 26 Septembre 2013.
La Majorité : 27 Pour – Elu non inscrit dans un groupe : Pour – Groupe UPG/UMP : 3 Abstentions – Joie de Vivre à Gonesse : 1 Abstention

DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU DÉBAT

- Motion de soutien au Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O.). **Unanimité**
- Motion relative au projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie. La Majorité : 27 Pour – Elu non inscrit dans un groupe : Abstention – Groupe UPG/UMP : 4 Pour – Joie de Vivre à Gonesse : 1 Abstention
- Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique relative au Contrat de Développement Territorial (C.D.T.) Val de France – Gonesse – Bonneuil en France. **Unanimité**

> Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

SERVICE PUBLIC COMMUNAL ET PERSONNEL COMMUNAL

- Suppression et création de postes. La Majorité : 27 Pour – Elu non inscrit dans un groupe : Pour – Groupe UPG/UMP : 4 Abstentions – Joie de Vivre à Gonesse : 1 Abstention

> Rapporteur : Madame Gris

FINANCES – BUDGET – PROJET DE VILLE

- Budget Supplémentaire Année 2013 – Budget Principal. La Majorité : 27 Pour – Elu non inscrit dans un groupe : Pour – Groupe UPG/UMP : 4 Contre – Joie de Vivre à Gonesse : 1 Contre

> Rapporteur : Monsieur Jaurey

VOIRIE-DEPLACEMENTS-GESTION URBAINE DE PROXIMITE

- Approbation et signature avec les bailleurs de la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (G.U.S.P.). **Unanimité**

> Rapporteur : Monsieur MONOT

DÉLIBÉRATIONS N'APPELANT PAS DE DÉBAT

- Réhabilitation du commissariat – Société Campenon Bernard Industrie (C.B.C.) – Approbation et signature d'un avenant n°1. La Majorité : 27 Pour – Elu non inscrit dans un groupe : Pour – Groupe UPG/UMP : 4 Contre – Joie de Vivre à Gonesse : 1 Pour

> Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

CULTURE ET PATRIMOINE

- Approbation et signature d'une convention de partenariat triennale 2013-2016 avec l'Apostrophe, scène nationale de Cergy-Pontoise. **Unanimité**

> Rapporteur : Monsieur Pigot

FINANCES - BUDGET - PROJET DE VILLE

- Décision Modificative n°1 au Budget Primitif Eau – Année 2013. **Unanimité**
- Décision Modificative n°1 au Budget Primitif Ateliers Locatifs – Année 2013. **Unanimité**

> Rapporteur : Monsieur JAUREY

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI – FORMATION PROFESSIONNELLE - COMMERCE

- Approbation et signature de la convention de partenariat entre l'association AIR et la commune de Gonesse et versement de la subvention 2013. **Unanimité**

> Rapporteur : Madame Maillard

VOIRIE - DEPLACEMENTS - GESTION URBAINE DE PROXIMITE

- Demande de prise en compte par la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT) qui sera instituée par la Communauté d'Agglomération Val de France au-delà du 1er Janvier 2014, du transfert prioritaire de l'entretien d'un ensemble de voiries identifiées comme répondant à l'intérêt communautaire. **Unanimité**

> Rapporteur : Monsieur Monot

EDUCATION SCOLAIRE - CAISSE DES ÉCOLES

- Attribution d'une subvention spécifique dans le cadre du Projet Educatif Local à l'école élémentaire Marie Curie. **Unanimité**

> Rapporteur : Madame Hennebel

CIVILITE - CITOYENNETE - VIE ASSOCIATIVE ET CENTRES SOCIOCULTURELS

- Attribution d'une subvention à l'Association d'Apprentissage de la Langue Araméenne (A.A.L.A.) pour l'année 2013. **Unanimité**
- Attribution d'une subvention à l'Association Pour le Couple et l'Enfant (A.P.C.E. 95) pour son projet « Accueil aux conflits conjugaux, soutien à la parentalité » validé dans le cadre de la programmation du CUCS – Année 2013. **Unanimité**
- Attribution d'une subvention au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles / Centre d'Information Départemental pour le Droit et l'Aide aux Victimes (CIDFF/ CIDAV) pour son projet « Permanences d'accès au droit et d'aide aux victimes » validé dans le cadre de la programmation du CUCS – Année 2013. **Unanimité**
- Attribution d'une subvention à l'association Prévention Routière au titre des actions menées sur l'année 2013. **Unanimité**

- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « UFC Que Choisir » Fosses et environs – Année 2013. **Unanimité**

> Rapporteur : Madame Caumont

SPORT

- Construction du gymnase de la Madeleine en remplacement du gymnase Raymond Rambert – Signature des marchés. **Unanimité**
- Attribution d'un Fonds d'Aide et de Promotion du Sport – F.A.P.S. – et approbation et signature d'une convention avec les associations sportives pour leur intervention dans le cadre des activités périscolaires. **Unanimité**

> Rapporteur : Monsieur Richard

URBANISME

- Cession de la parcelle cadastrée ZN 32 au profit de l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise (E.P.F.V.O.). **Unanimité**
- Approbation et signature de l'avenant n°3 à la convention de veille foncière avec l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise (E.P.F.V.O.). **Unanimité**
- Classement dans le domaine public de la parcelle AM 89 située à l'angle des rues de Paris et Chauvart. **Unanimité**

> Rapporteur : Monsieur Pigot

ENVIRONNEMENT URBAIN

- Présentation de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) pour l'année 2012. **Prend acte**

> Rapporteur : Monsieur Thauvin

NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- Approbation et signature de l'avenant n°1 à la convention d'installation d'un relais de radiotéléphonie avec la société BOUYGUES au lieu dit « Les Quatre Voies ». **Unanimité**

> Rapporteur : Monsieur Dos Santos

Décisions prises par Monsieur le Député-Maire

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 5 décembre 2013 à 20h30.

MARCHÉS PUBLICS

La liste des marchés publics passés par la Ville est consultable sur le site : www.ville-gonesse.fr rubrique "marchés publics".

NUMÉROS UTILES

Police	17
Pompiers	18
Samu	15
Urgences	112
Police municipale	01 30 11 89 89

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

30 septembre : Amri Joudia • **1 octobre** : Aslan Diren • **3 octobre** : Kanoute Hamedou • **4 octobre** : Orcun Miro • **4 octobre** : Selcuk Gabriella • **6 octobre** : Mary Mateys • **8 octobre** : Pattou Mabi Noa • **8 octobre** : Teotonio Ayron • **9 octobre** : Blazy Aedan • **9 octobre** : Han Alan • **10 octobre** : Gualdi Lorenzo • **13 octobre** : Gaaga Sabrinelle • **13 octobre** : Kouma Amadou • **15 octobre** : Khachatryan Gabriella • **15 octobre** : Rafi Isha • **16 octobre** : Petit Allan • **17 octobre** : Bulagea Ayden • **18 octobre** : Gad Alla Hussein • **19 octobre** : Bordin Layana • **19 octobre** : Fares Younes • **20 octobre** : Boukraâ Leyla • **20 octobre** : Bega Daniel • **21 octobre** : Bah Aïssata • **21 octobre** : Mayol Kyllian • **28 octobre** : Guenab Lyna • **29 octobre** : Balli Rojbin

MARIAGES

• **5 octobre** : Moufakkir Illies & Bouali Hajer • **12 octobre** : Berthier Guillaume & Bermudez Carrion Valeria • **26 octobre** : Damala Marizoukou & Zounon Anita • **28 octobre** : Halimi Jérémy & Limoutora Hana

DÉCÈS

• **29 août** : Tanriverdi Julie • **1 septembre** : Alba née Robin Micheline • **12 septembre** : Aouchiche Ahmed • **25 septembre** : Piéton Gabriel • **29 septembre** : Tanriverdi Hasan • **5 octobre** : Ritter Marcel • **7 octobre** : Bégouin Daniel • **8 octobre** : Lacoste Henri • **9 octobre** : Faux Bernard • **10 octobre** : Diaz Olivia née Ortiz Lopez Esperanza • **18 octobre** : Pichard Simone • **18 octobre** : Le Dily née Le Gal Eugénie • **19 octobre** : Henriquet née Carlier Roseline • **20 octobre** : Gustave Simonne • **28 octobre** : Duchesne Patricia

MENUS DES CANTINES SCOLAIRES

	SEMAINE DU 2 AU 6 DÉCEMBRE	SEMAINE DU 9 AU 13 DÉCEMBRE	SEMAINE DU 16 AU 20 DÉCEMBRE	SEMAINE DU 23 AU 27 DÉCEMBRE	SEMAINE DU 30 DÉCEMBRE AU 3 JANVIER
LUNDI	<ul style="list-style-type: none"> Taboulé/Salade de penne à la parisienne Sauté de poulet sauce comté/Quenelles de brochet sauce Nantua/Petit pois à la lyonnaise Brie/Coulommiers Dessert lacté au chocolat/ Dessert lacté à la vanille 	<ul style="list-style-type: none"> Chou blanc râpé/Carottes rapées vinaigrette à la ciboulette Escalope de porc sauce dijonnaise/Pave de poisson mariné/ Riz Camarguai/ Fromage blanc et sucre/Fro-mage blanc aux fruits Pêches au sirop/Abri-cot au sirop 	<ul style="list-style-type: none"> Œuf dur mayonnaise/Sardines à l'huile Sauté de porc/sauce charcutière/Médail-lon de merlu sauce citron/Courgettes et pommes de terre Tome blanche/Tome grise Fruits 	<ul style="list-style-type: none"> Salade iceberg/Vinaigrette persil Poulet rôti/ sauce Chasseur Filet de hoki sauce Sicilienne/Purée de pomme de terre potiron Yaourt aromatisé/Yaourt nature et sucre Fruits 	<ul style="list-style-type: none"> Taboulé maison/Salade Pié-montaise maison Sauté de porc/sauce colombo Pépité de colin pané/Carottes persillées Petit suisse aux fruits/Petit suisse nature et sucre Fruits
MARDI	<ul style="list-style-type: none"> Potage de légumes Filet de Hoki sauce vanille/ Tomate farcie/Riz Basmati Emmental/Port salut Fruits 	<ul style="list-style-type: none"> Salade Piémontaise/Salade de tortis au surimi Sauté de bœuf sauce véni-tienne/Filet de Cabillaud frais sauce safranée Yaourt aromatisé/Yaourt nature et sucre Fruit(s) 	<ul style="list-style-type: none"> Salade Iceberg et croûtons/ Salade Iceberg et emmental/ vinaigrette au miel Lasagnes de boeuf/Lasagne au saumon Petit suisse aux fruits/Petit suisse nature et sucre Ananas au sirop/Poires au sirop 	<ul style="list-style-type: none"> Concombre/Chou rouge râpé/ vinaigrette ciboulette Paupiette de veau sauce tomate/Cubes de colin sauce tomate/Blé Fromage fondu Président Croq lait/Baguette Tradition Compote de pomme/Com-pote de poire 	<ul style="list-style-type: none"> Salade verte/Salade Harmonie vinaigrette échalotte Viennoise de dinde/Omelette au fromage/Rosti de légumes Saint Paulin/Montboissier Dessert lacté vanille/Dessert lacté chocolat
MERCREDI	<ul style="list-style-type: none"> Salade verte aux Noix/ Concombre vinaigrette ciboulette Gigot d'agneau rôti/Filet de colin meunière et citron/Purée de pommes de terre Edam/Mimolette Smoothie 	<ul style="list-style-type: none"> Salade de tomates et maïs/ Vinaigrette à l'échalotte Chipolatas/Œufs brouillés/ Lentilles Edam/Gouda Liégeois à la vanille/Liégeois au chocolat 	<ul style="list-style-type: none"> Concombre/au fromage blanc/ Pomelos et sucre Cordon bleu/Pavé du froma-ger/Epinards et pomme de terre béchamel Saint Nectaire/Saint Paulin Mousse au chocolat noir/ Mousse chocolat au lait 	 FERIÉ (NOËL)	 FERIÉ (JOUR DE L'AN)
JEUDI	<ul style="list-style-type: none"> Endives/Panaché de crudités vinaigrette au persil Steack haché de bœuf au jus/Crêpes aux champignons/ Gratin de brocolis Fournols/Brebis crème Pâtisserie maison 	<ul style="list-style-type: none"> Pizza fromage/Tarte aux légumes Poulet rôti/Poisson blanc crumble de pain d'épice/ Jardi-nière de légumes saveur du jardin Fournol/Tome noire Fruits 	<p>Repas de Noël</p> <ul style="list-style-type: none"> Cocktail jus d'orange/Mini feuilletés chauds/Salade gour-mande au caramel (salade verte, saumon, tomate) Sauté de chapon/sauce aux marrons/Filet de Saumon aux crevettes/Pommes noisette et haricot vert Buchette pâtissière au chocolat Clementine de Noël et choco-lat de Noël 	<ul style="list-style-type: none"> Potage/Parmentier Sauté de bœuf/Acapulco Poisson gratiné au fromage/Hari-cots beurre Six de savoie/Chantailou Tarte Flan fraiche/Tarte Abri-cotine fraiche 	<ul style="list-style-type: none"> Salade de tomate/Salade de concombre vinaigrette au basilic Blanquette de veau/Queue de Saumon sauce Armoricaine/ Purée de pomme de terre Yaourt nature et sucre/Yaourt aromatisé Pêches au sirop/Abri-cots au sirop
VENDREDI	<ul style="list-style-type: none"> Tarte à la tomate et fromage de chèvre/Feuilleté du Pêcheur Poisson gratiné au fromage/ Grillade de porc sauce proven-çale/Haricot beurre Fromage blanc nature et sucre/Fromage blanc fruité Fruits 	<ul style="list-style-type: none"> Céleri râpé/Salade de Bette-raves Vinaigrette au miel Boulettes de boeuf aux olives/ Steak haché de saumon sauce beurre blanc Camembert/Carré de l'est/ Pain aux céréales Coupelle de compote pomme cassis/Coupelle de compote pomme framboise 	<ul style="list-style-type: none"> Crêpes au fromage/Crêpes aux champignons Rôti de bœuf au jus/Filet de colin sauce Cubaine/Petits pois Fromage blanc nature/Fromage blanc aux fruits Fruit(s) 	<ul style="list-style-type: none"> Carottes râpées vinaigrette au miel/Céleri rémoulade Paëlla au poulet/Paëlla au poisson Carré de l'est/Camembert Liégeois au chocolat/Liégeois à la vanille 	<ul style="list-style-type: none"> Salade de Mâche et maïs/Salade d'endives au bleu Vinaigrette au miel Animation Hot Dog saucisse de Francfort Pavé de poisson mariné provençale/Haricot vert Cantafrais/Chanteneige Pâtisserie maison

RÉVEILLON DU NOUVEL AN

Nuit de la Saint-Sylvestre

Le Service des fêtes organise un

DÎNER DANSANT

LE 31 DÉCEMBRE À PARTIR DE 19H
SALLE JACQUES BREL

ENFANTS
20€

ADULTES
60€

RÉSERVATION OBLIGATOIRE
dans la limites des places disponibles
avant le 26 décembre

Contact - Service des fêtes
Tél. : 06 08 56 29 26



Plus d'informations
sur www.ville-gonesse.fr

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES AURONT LIEU LES 23 ET 30 MARS 2014 LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES AURONT LIEU LE 25 MAI 2014

Pour pouvoir voter, pensez à vous inscrire sur Les Listes électorales avant Le 31 décembre 2013.

Où s'inscrire ?

- Sur internet sur www.ville-gonesse.fr
- Au centre administratif,
4, place du Général de Gaulle
- Et dans les centres socioculturels
Marc Sangnier, Louis Aragon
et Ingrid Betancourt

Quels justificatifs fournir ?

- La photocopie d'un de vos titres d'identité français
- La photocopie d'un justificatif de domicile (ainsi qu'une attestation d'hébergement si vous êtes hébergé).
- Vous pouvez également joindre votre ancienne carte d'électeur si vous avez changé d'adresse tout en demeurant Gonessien.



Informations au 01 34 45 10 80 et sur www.ville-gonesse.fr